

0783547G
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE INTERNATIONAL
RUE DU FER A CHEVAL
78104 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX
Tel : 0139109411

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention d'occupation précaire - logement de fonction acte rectificatif

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2023

Réuni le : 09/11/2023

Sous la présidence de : Philippe Bonneville

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la convention d'occupation précaire - logement fonction.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Acte rectificatif délibération 1 - 1 suite à la réévaluation du service des domaines septembre 2023.
Sur proposition du chef d'établissement, et après sollicitation des services de l'Etat (avis actualisé septembre 2023), le conseil d'administration autorise l'attribution d'un logement vacant en convention d'occupation précaire (COP) au profit de Monsieur Christophe Derambure, fonctionnaire AEFÉ. Le logement présente les caractéristiques suivantes: 90 m², type F4, référencé sous le numéro 7 affecté à la fonction de proviseur adjoint (dérogation à l'obligation de loger).

La convention d'occupation précaire est établie du 11 septembre 2023 au 31 juillet 2024.

Le conseil d'administration autorise la fixation du montant des loyers à hauteur de 1912.50 euros hors charges et une provision mensuelle pour charges à hauteurs de 150 euros, soit un montant total de 2 062.50 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0